



## COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 MARS 2010

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix, le neuf mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 5 mars 2010

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 19  
présents : 17  
votants : 19

PRESENTS : Messieurs **BEULAY** Stéphane, **CHENEVAL** Bernard,  
**CHENEVAL** Paul, **DUNAND** Philippe, **FOREL** Bruno,  
**FOREL** Sébastien, **MASCARELLO** Denis,  
**PALAFFRE** Christian, **PELISSIER** Philippe, **PRADEL** Alain,  
**WEBER** Olivier.  
Mesdames **CARPANINI** Sandra, **DEGORRE** Aïcha, **FOLLEA** Dominique,  
**GENTIT** Véronique, **GUIARD** Jacqueline, **MARQUET** Marion.

EXCUSES : Monsieur **RICHARD** Philippe qui donne procuration de vote à  
Madame **FOLLEA** Dominique.  
Madame **GUYEN-METAIS** Marie-Solange qui donne procuration de vote à  
Monsieur **MASCARELLO** Denis.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GENTIT** Véronique au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### 1° - Subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, débattu sur le sujet et entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur **PELISSIER** Philippe - premier adjoint - à l'unanimité - par 19 voix - considérant que la commune est éligible à la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2010 - considérant le projet l'aménagement d'un trottoir aux abords de l'école primaire du Chef-Lieu, trottoir qui longera la route du Chef-Lieu et une partie de la route de la Plaine - approuve le projet tel que présenté, ainsi que son financement qui se monte aux chiffres suivants :

* coût global hors taxes du projet :	220 600 € 00
* subvention Dotation Globale d'Equipement :	66 000 € 00
* subvention Conseil Général :	30 000 € 00
* fonds propres :	124 600 € 00

- sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement - donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour régler ce dossier et le charge de toutes les formalités nécessaires.

#### 2° - Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte - à l'unanimité - par 19 voix - les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal - en date des 15 septembre et 16 novembre 2009.

#### 3° - Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme délivrées par Monsieur Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal en date du 2 février dernier, à savoir :

- 7 certificats d'urbanisme

.../...

- 4 déclarations préalables
- 1 permis de construire modificatif
- 2 permis de construire refusés :
  - Réalisation d'une extension de maison en 2 yourtes - route des Voirons
  - Réalisation de 3 maisons individuelles - chemin des Clos
- 1 permis de construire pour la réalisation d'un abri bus - route du Môle
- 1 permis de construire pour la construction d'une maison individuelle - chemin de Sabri
- 1 permis de construire pour la construction d'une maison individuelle - chemin de Méléze

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire.

#### **4° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note :

- de la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure adaptée pour la réhabilitation du rez de chaussée du bâtiment communal dit « Maison des 4 Rivières » avec la SARL B.S.P - 319 Avenue du Léman - 74380 BONNE - pour un taux de 12 % HT du montant HT des travaux ;
- des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Préemption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **5° - Cessions de terrains**

Le Conseil Municipal - considérant que par délibération du 19 décembre 2007, le Conseil Municipal concernant le déclassement du chemin communal de Dessous Juffly avait décidé de suivre les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur, avait émis un avis favorable et s'était prononcé pour le déclassement du chemin communal de Dessous Juffly en précisant que la parcelle C 1356 conserverait sa sortie sur la voie communale N° 17 afin qu'elle ne soit pas enclavée - au vu des différentes pièces du dossier - considérant l'accord des propriétaires concernés d'acquérir les surfaces les concernant au prix de 3 € 00 le m<sup>2</sup> - vu l'avis de Monsieur le Directeur des Domaines, en date du 8 avril 2008 - décide de passer outre l'avis du service des domaines - décide de vendre au prix de 3 € 00 le m<sup>2</sup> les emprises du chemin déclassé aux propriétaires riverains soit :

- Monsieur et Madame GAVARD-PIVET : 89 m<sup>2</sup>
- Monsieur DUTTO Serge : 57 m<sup>2</sup>
- Monsieur BAJULAZ Gilbert : 54 m<sup>2</sup>
- Madame HOMINAL Colette : 11 m<sup>2</sup>
- Monsieur et Madame NICOUD Jean-Noël : 43 m<sup>2</sup>

soit pour les sommes respectives de 267 € 00 - 171 € 00 - 162 € 00 - 33 € 00 et 129 € 00 ; sous réserve que l'estimation actualisée du service des domaines, qui date de plus d'un an, reste inchangée - dit que ces actes d'acquisition seront passés en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - domiciliée à 74230 LES VILLARDS SUR THONES et que les frais seront à la charge des intéressés - rappelle que la parcelle C 1356 conserve sa sortie sur la voie communale N° 17 afin qu'elle ne soit pas enclavée - précise que l'emprise en dessous de l'ancienne école de Juffly n'est pas cédée afin de servir de places de stationnement - rappelle que Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - a été désigné pour représenter la Commune dans ces actes en la forme administrative - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

.../...

## **6° - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

Le Conseil Municipal de FILLINGES - à l'unanimité - donne un avis favorable, sur l'ensemble du tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - s'engage, en ce qui concerne les chemins ruraux de la commune inscrits au plan :

- \* à ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan
- \* à préserver leur accessibilité (pas de clôture)
- \* à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et à en informer le Département
- \* à maintenir la libre circulation des randonneurs
- \* à ne pas goudronner les sentiers inscrits au Plan ;

autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions à intervenir avec le Conseil Général et les différents propriétaires concernés et le charge de toutes les formalités nécessaires.

## **7° - Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts du Syndicat mixte Intercommunal de gestion des DEchets du Faucigny Genevois**

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - adopte la modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts du SIDEFAGE.

## **8° - Etude pour la gestion des déchets**

Le Conseil Municipal - sauf M. FOREL Sébastien qui s'oppose - Mesdames et Messieurs CHENEVAL Paul - CARPANINI Sandra - BEULAY Stéphane - GUIARD Jacqueline - qui s'abstiennent - donne son accord pour confier à la société ANTEA - ingénierie et conseil - Agence Rhône Alpes - Méditerranée - 5, place Robert Schuman - BP 1510 - 38025 GRENOBLE CEDEX 1, le diagnostic de la collecte des ordures ménagères sur notre commune pour la somme de 9 000 € 00 HT (neuf mille euros) - refuse la partie de l'étude pour l'assistance au développement de la campagne de promotion des composteurs individuels - charge Monsieur le Maire et Madame MARQUET Marion - maire-adjoint - du suivi de ce dossier et de toutes les formalités nécessaires.

## **9° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales**

Le Conseil Municipal entend un rapide exposé sur les travaux de différentes commissions municipales.

## **10° - Questions diverses**

Sans objet.

Affiché le 17 juillet 2010 selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Bruno FOREL.